

Bertry infos  
Décembre 2024  
www.bertry.fr

Mairie de Bertry  
1, rue Léon Gambetta  
59980 BERTRY

03 27 75 18 02  
mairiedebertry@orange.fr



# BERTRY INFOS

Le magazine de la ville de BERTRY.



Bonne année 2025 !!



# Sommaire



p. 3



p. 4



p. 5

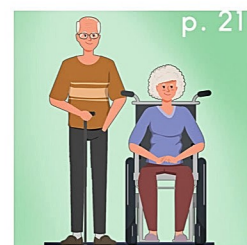


p. 6 - 7

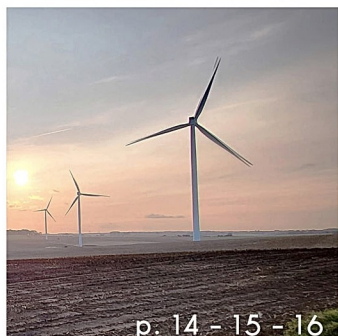


p. 8

Infos pratiques	p.3
L'édito	p.4
Cérémonie des voeux 2025	p.5
Le site TRITUBE	p.6 - 7
Le 35, rue de la République	p.8
Calendrier des fêtes 2025	p.9 - 10 - 11
Rétrospective 2024	p.12 - 13
Le projet éolien	p.14 - 15 - 16
Le projet éolien - Avis d'enquête publique	p.17
Le city park	p.18
Inscriptions CCAS 2025	p.19
Le monoxyde de carbone	p.20
Registre des personnes vulnérables	p.21
Calendrier de collecte 2025	p.22
Terrains rue du Gal. Guy Delfosse	p.23



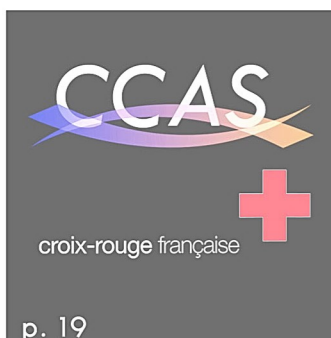
p. 21



p. 14 - 15 - 16



p. 18



p. 19

## Infos pratiques

### La Mairie :

Tél : 03 27 75 18 02  
Mail : [mairiedebertry@orange.fr](mailto:mairiedebertry@orange.fr)  
Site : [www.bertry.fr](http://www.bertry.fr)

1, rue Léon Gambetta - 59980 BERTRY

Horaires d'ouverture :

Du lundi au vendredi : 08h30 - 12h30 / 14h00 - 17h00  
Le samedi : 09h00 - 12h00

---

### Communauté d'agglomération (CA2C) :

Tél : 03 27 75 84 79  
Mail : [secretariat@caudresis-catesis.fr](mailto:secretariat@caudresis-catesis.fr)  
Site : [www.caudresis-catesis.fr](http://www.caudresis-catesis.fr)

---

### SIAVED :

Pour plus d'infos sur :

- La collecte de vos déchets,
- La réparation/remplacement d'un bac,
- Les horaires des déchèteries,
- La carte d'accès aux déchèteries.

Tél : 08 00 77 55 37  
Site : [www.siaved.fr](http://www.siaved.fr)

---

**SAMU** : 15

**Sapeurs Pompiers** : 18

**Gendarmerie** : 17

**Pharmacie de garde** : [www.servigardes.fr](http://www.servigardes.fr)

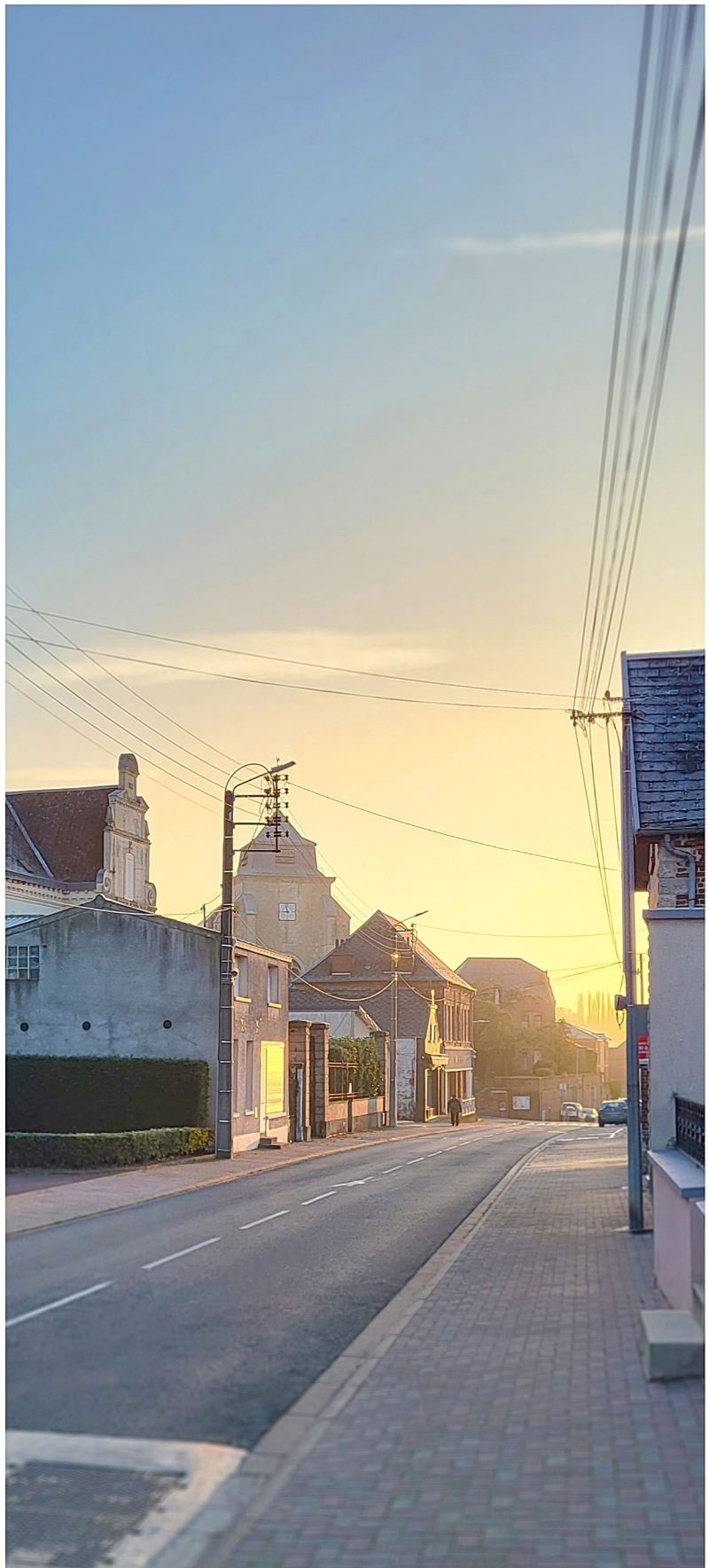


### Le Site internet :

Des articles et informations présentant la vie du village paraissent régulièrement sur le site de la commune - [www.bertry.fr](http://www.bertry.fr) - Ils sont généralement présentés sur la page d'accueil avec parfois un lien vers un reportage plus long. Les manifestations sont également mises en ligne.

### PanneauPocket :

Téléchargez l'application PanneauPocket, recherchez la commune ou le code postal, cliquez sur le coeur pour l'ajouter au favoris et recevez toutes les notifications des infos et futures manifestations sur la commune.





Mesdames, Messieurs,

C'est en période troublée que se dérouleront ces fêtes de fin d'année. Les incertitudes demeurent, les financements se réduisent et l'on demande aux collectivités locales d'assumer leur rôle de structures de proximité et de solidarité en diminuant chaque année les dotations ou en augmentant régulièrement les charges...

Dans ce vaste débat, si notre village a la chance d'avoir aujourd'hui bon nombre d'équipements qui sont aujourd'hui dans leur phase finale de financement au moment où cette crise frappe de plein fouet de nombreux concitoyens, des entreprises ou des commerces. La fermeture de l'entreprise Jacquemin nous a bien montré la triste réalité des choses et les médias nous annoncent des plans sociaux en cascade.

Face à ces nouveaux défis, il nous faut rester, bien entendu, soudés, solidaires comme nous le sommes avec notre présence lors des manifestations associatives ou comme l'avons été tout récemment avec la somme de 4424 € reversée au Téléthon.

Cette année 2025 sera donc celle de beaucoup de challenges. L'arrivée d'un nouveau gouvernement dans les prochains jours et souhaitons-le, avec la promesse de TRUMP, la fin de la guerre en Ukraine. Souhaitons, en 2025, également, un peu plus de stabilité dans nos institutions et dans ce monde politique où chacun pense plus à ses besoins personnels qu'à l'intérêt général.

Dans notre commune, pour l'été, nos jeunes pourront profiter du city tant espéré et le local du 12 voir la fin des travaux sur le parking. Le rachat de la parcelle du 35 rue de la République devrait dans les mois qui viennent rendre de nouvelles places de stationnement en centre-ville.

Comme annoncé par la presse lors de la visite de monsieur le Sous-Préfet, le site TRITUBE devrait être rasé et un projet d'aménagement proposé en lien avec notre Plan Local d'Urbanisme qui sera certainement finalisé.

Ces projets sont de vrais symboles pour maintenir l'attractivité de notre commune.

J'en profite pour saluer l'engagement, au quotidien, de nos agents municipaux, qu'ils soient au service des enfants ou qu'ils soient dans les services techniques ou administratifs. Ils nous accompagnent dans la réalisation de ces projets et se mettent bien souvent au service de tous pour réduire les coûts.

Nous pouvons être fiers de notre commune même si tout n'est pas parfait. Ensemble, Bertrésiens, membres des associations, commerçants, artisans, chefs d'entreprises continuons à avancer, main dans la main, pour ou vers un village où il fait bon vivre dans le respect, le dynamisme et la qualité de vie.

La traditionnelle cérémonie des vœux du samedi 4 janvier à 18 h sera l'occasion de prolonger ce débat. Vous y êtes tous invités.

Que cette année nouvelle vous apporte la santé, le bonheur et de nombreuses joies familiales.

*Bonne et heureuse Année  
2025*

Le Maire,  
Jacques OLIVIER

# Cérémonie des vœux 2025



## Bertry

**M. Jacques OLIVIER**

Maire de Bertry

—  
et l'ensemble des membres  
du Conseil Municipal

—  
vous présentent leurs meilleurs vœux  
pour cette année nouvelle

—  
Ils seraient honorés de votre présence  
lors de la traditionnelle cérémonie des vœux  
qui se déroulera

**Le samedi 04 janvier 2025 à 18h00**  
à la salle des fêtes  
rue Léon Gambetta

à l'issue de la cérémonie, le verre de l'amitié vous sera offert



# Le site TRITUBE

Après l'arrêt de l'entreprise à la fin des années 90, le site est resté à l'abandon. Un moment squatté par les jeunes qui y avaient créé une piste de skate parc, ce site fut sécurisé.

Une rapide analyse des locaux et de son contenu nous ont permis de découvrir de réels risques avec des cavités, des restes de produits très dangereux.

Des piézomètres étaient posés afin de sécuriser notre nappe phréatique mais aucun résultat négatif ne fut apporté sur ce point depuis des années.

Le dossier n'avançant pas très vite, la mairie s'est portée un moment volontaire pour acquérir le site, vendre les métaux et détruire les locaux. Nous avons abandonné ce projet mais l'administration a oublié de retirer notre demande, ce qui fait qu'en 2019, nous découvrons que nous étions propriétaire, un peu sans le vouloir. Nous l'avons cédé assez rapidement à l'Etablissement Public Foncier qui a pris en charge l'opération de mise en sécurité et de démolition.

Il faut savoir que ce projet de démolition avoisine le million d'euros et que 20% sont à la charge de la commune.

Ces travaux commenceront par le retrait des matériaux amiantés, la gestion de la renouée du japon qui a envahi le site puis arrivera la phase de démolition. Nous pouvons considérer qu'en 2025, à pareille époque, ce site sera propre et nous le proposerons à un investisseur.

Pour cette opération, un cahier des charges se prépare qui propose la construction de 15 à 18 habitations avec une mixité sociale et générationnelle. Il nous faudra après 2025 au moins une année avant la pose d'une première pierre...

## Programme des travaux:

- le retrait des matériaux contenant de l'amiante,
- le tri, l'enlèvement et l'élimination des déchets du site,
- le curage intérieur des bâtiments,
- la démolition des superstructures,
- la démolition des infrastructures et la purge des fondations jusque -1m par rapport au dernier niveau bâti, y compris revêtement extérieur,
- l'évacuation des matériaux issus de la démolition,
- la gestion des sources concentrées identifiées sur site,
- la gestion des zones de la Renouée du Japon,
- le remblaiement des caves et des fouilles de fondation et de dépollution,
- le nivellement général du site,
- la sécurisation et mise en place des clôtures autour du site.

## Le désamiantage :

La phase de désamiantage des travaux concerne le traitement des matériaux contenant de l'amiante et identifiés dans les diagnostics amiante avant démolition réalisés par la société NOREXPERTISES.

## Les éléments amiantés identifiés sont :

- Colle de carrelage et de plinthe,
- Débris et dépôts de plaque ondulées amiante ciment,
- Couverture en plaque amiante ciment et ardoises,
- Joint de vitrage,



## Les travaux de déconstruction comprennent :

- la démolition totale des superstructures du site,
- la démolition complète des infrastructures et fondations jusque -1m sous le dernier niveau,
- la démolition des dallages et revêtements extérieurs sur une épaisseur de - 0,50 m,
- la purge des réseaux et canalisation enterrée situés à 1m de profondeur avec obturation en limite de propriétés,
- le remblaiement de fouilles jusqu'à hauteur du TN.

## Gestion de la Renouée du Japon :

On notera également la présence d'une plante invasive sur certaines zones du site surtout à l'entrée du site : la Renouée du Japon. Un confinement in-situ des plantes pourra être proposé afin d'éliminer définitivement cette présence.

# Le site TRITUBE

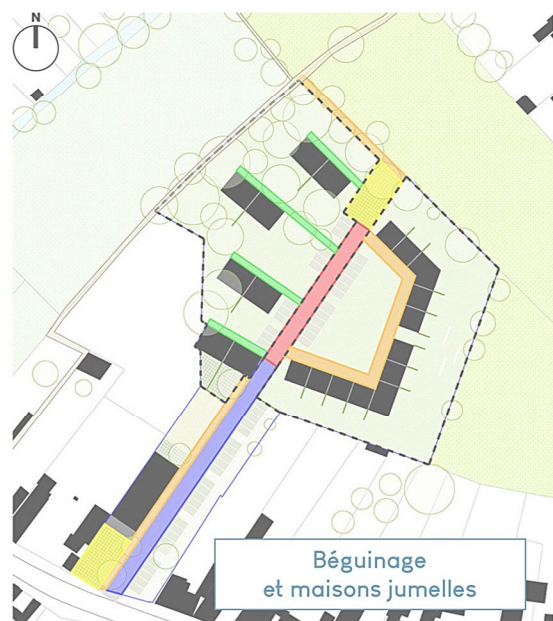


## Gestion des sources concentrées de pollution

Les différentes études réalisées au droit du site ont mise en évidence une contamination des terres essentiellement par des hydrocarbures.

Sur la base du bilan massique réalisé par la société KALIES à partir des résultats de la dernière campagne d'investigation et d'analyses réalisés par DI Environnement, un seuil de dépollution a pu être déterminé.

Scénarios d'aménagements :



## 35, rue de la République



Projet - 35, rue de la République

### La parcelle du 35 rue de la République

Depuis plusieurs mois, cette parcelle semblait à l'abandon et la commune s'est mise acquéreur. Il nous faut maintenant définir un projet viable et utile qui rendra un bel aspect dans cet axe important.

La cantine de l'école maternelle devenant exigüe après le passage au repas à 1 €uro, l'occasion se présente de rendre aux enfants un espace plus spacieux.

Un parking d'une quinzaine de places permettra également de libérer de l'espace dans la rue de la République aussi bien pour l'école, la petite maison médicale que les commerces.

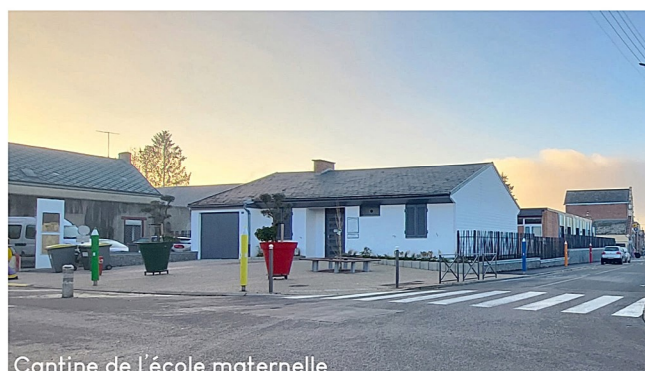
En fond de parcelle, plusieurs jardiniers se sont fait connaître pour occuper ce terrain, il devra être défriché et nettoyé avant une remise en culture. Un beau projet en perspective et des idées à développer sur cet espace...

L'aménagement global serait assez proche de celui du 12 dans un respect de cohérence. Des panneaux photovoltaïques pourraient être posés sur une toiture remise à neuf. Une réserve d'eau également enterrée et un bâtiment suffisamment isolé pour réduire les consommations.

Tout ceci n'est aujourd'hui qu'à l'état de projet, les demandes de subventions n'ont pas encore été effectuées... Tout sera presque finalisé courant 2026 ou 2027....



Cantine de l'école maternelle



Cantine de l'école maternelle



# Calendrier des fêtes 2025

JANVIER	Samedi 04 janvier	Cérémonie des voeux du maire - 18h00 - Salle des fêtes
	Vendredi 10 janvier	Assemblée générale du Badminton - Salle de sports
	Dimanche 12 janvier	LOTO de l'Harmonie - 14h00 - Salle des fêtes
	Samedi 18 janvier	Tournoi de Badminton - Salle de sports
	Samedi 25 janvier	Soirée de l'association du patrimoine - Salle des fêtes
	Dimanche 26 janvier	Tournoi de Badminton - Salle de sports
	Vendredi 31 janvier	Assemblée générale des Ch'tis Coureurs - 18h00 - Salle Gambetta
FEVRIER	Samedi 1 <sup>er</sup> février	Assemblée générale de Dynamic Bertry - 18h00 - Salle « Le 12 »
	Samedi 08 février	Assemblée générale Pétanque 2000 - 18h00 - Salle Gambetta
	Samedi 08 février	Repas de l'U.S.B.C. - 19h00 - Salle des fêtes
	Vendredi 14 février	Soirée des célibataires - Salle des fêtes
	Dimanche 23 février	Tournoi de Badminton - Salle de sports
MARS	Dimanche 02 mars	LOTO de l'amicale laïque - Salle des fêtes
	Mardi 04 mars	A.P.E. (Parents d'élèves) Les box goûter - Salle « Le 12 »
	Sam 08 au dim 16 mars	Les 100 ans de la pharmacie - Salle des fêtes
	Samedi 15 mars	Tournoi de judo - Salle des fêtes
	Ven 21, sam 22 & dim 23 mars	Concert de printemps de l'Harmonie - Salle des fêtes
	Sam 22 & dim 23 mars	Tournoi de Badminton - Salle de sports
	Sam 29 & dim 30 mars	Festival de théâtre par la Misantroupe - Salle des fêtes
AVRIL	Samedi 05 avril	Gala de danse de salon - Salle des fêtes
	Dimanche 06 avril	Après-midi jeux de société par l'A.P.E. (Parents d'élèves) - Salle des fêtes
	Dimanche 13 avril	Paris / Roubaix - Animations place Fiévet
	Dimanche 20 avril	Marche gourmande
	Lundi 21 avril	Chasse aux oeufs - 10h30 - Place de la gare
	Samedi 26 avril	Souvenir des Déportés - Dépôt de gerbe & vin d'honneur - Foyer des Anciens
	Samedi 26 avril	Théâtre la Misantroupe adultes - 20h00 - Salle des fêtes
	Dimanche 27 avril	Tournoi de Badminton - Salle de sports
	Dimanche 27 avril	Marche colorée par l'A.P.E. en partenariat avec les associations
MAI	Jeudi 1 <sup>er</sup> mai	Fête du travail - Défilé, remise de diplômes et médailles, vin d'honneur - Salle des fêtes
	Jeudi 08 mai	Cérémonie du 8 mai, défilé, dépôt de gerbe et vin d'honneur - Foyer des Anciens
	Jeudi 08 mai	Challenge de Pétanque 2000 - 14h30 - Parc de la Brasserie

# Calendrier des fêtes 2025

MAI	Sam 10 et Dim 11 mai	Expo Playmobil par les Ch'tis Coureurs - Salle de sports	
	Dimanche 11 mai	BRADERIE / BROCANTE	
	Samedi 24 mai	Théâtre la Misantroupe - Représentation enfants - 20h00 - Salle des fêtes	
JUIN	Samedi 07 juin	Spectacle Magic Danse - Salle des fêtes	
	Sam 07 et dim 08 juin	ROPARUN - Animations à la gare	
	Lundi 09 juin	Concours de propagande Pétanque 2000 - 14h30 - Parc de la Brasserie	
	Samedi 14 juin	Tournoi de Badminton enfants - Salle de sports	
	Mercredi 18 juin	Appel du 18 juin, dépôt de gerbe suivi d'un vin d'honneur - Foyer des Anciens	
	Samedi 21 juin	Festival de cerfs-volants & fête de la Musique - Stade Marcel Clément	
	Vendredi 27 juin	Assemblée générale du Judo Club - 19h00 - Salle de sports	
	Dimanche 29 juin	Kermesse des écoles - Ecole Jules Leroux ou salle de sports	
	JUILLET	Samedi 05 juillet	Réunion d'infos ALSH - 10h00 - Salle Gambetta
		Samedi 05 juillet	Accueil nouveaux nés/arrivants - 18h00 - Salle Gambetta
Sam 05 et dim 06 juillet		Fête communale / Fête foraine - Place Fiévet et rue de la République	
Samedi 12 juillet		Concours de propagande Pétanque 2000 - 14h30 - Parc de la Brasserie	
Dimanche 13 juillet		Tournoi de foot « Jules Mairesse » par l'U.S.B.C. - Stade Marcel Clément	
Lundi 14 juillet		Levée des couleurs - 10h00 - Monument aux Morts	
Lundi 14 juillet		Retraite aux flambeaux / feu d'artifice / soirée grillades - Stade Marcel Clément	
Vendredi 25 juillet		Kermesse de l'A.L.S.H. - 18h30 - Ecole Jules Leroux ou salle de sports	
Samedi 26 juillet		Sainte-Anne - Messe à 10h00 / Concert à 20h00 - Chapelle Sainte-Anne	
AOÛT	Samedi 16 août	Concours de propagande Pétanque 2000 - 14h30 - Parc de la Brasserie	
SEPT	Vendredi 05 septembre	Reprise de la danse de salon - Salle des fêtes	
	Samedi 20 septembre	Oktober Fest par le judo - Salle des fêtes	
OCTOBRE	Jeudi 03 octobre	Assemblée générale de l'A.P.E. - Salle « Le 12 »	
	Samedi 11 octobre	Remise de prix Pétanque 2000 - 18h00 - Salle Gambetta	
	Samedi 11 octobre	Tournoi de Badminton - Salle de sports	
	Sam 11 & dim 12 octobre	Audition des élèves le samedi - LOTO de l'Harmonie le dimanche - Salle des fêtes	
	Vendredi 17 octobre	Remise de chèques ROPARUN des Ch'tis Coureurs - Salle Gambetta	
NOVEMBRE	Samedi 08 novembre	Belote de l'U.S.B.C. - 19h00 - Salle des fêtes	
	Dimanche 09 novembre	LOTO de l'amicale laïque - 15h30 - Salle des fêtes	
	Mardi 11 novembre	Armistice 1918 - Messe, défilé et vin d'honneur à la salle Gambetta	

# Calendrier des fêtes 2025

NOVEMBRE	Samedi 15 novembre	Soirée Quizz des Ch'tis Coureurs - Salle des fêtes
	Dimanche 16 novembre	Brocante petite enfance par l'A.P.E. - Salle des fêtes
	Samedi 22 novembre	Messe de Sainte-Cécile
	Dimanche 23 novembre	Concert de Ste-Cécile - Harmonie & Amichorale - Salle des fêtes
DECEMBRE	Vendredi 05 décembre	Hommage aux « Morts pour la France - Dépôt de gerbe - Square A.F.N
	Ven 05, Sam 06 & dim 07 décembre	TELETHON
	Samedi 13 décembre	LOTO de l'U.S.B.C. - 18h00 - Salle des fêtes
	Dimanche 14 décembre	Marché de Noël par l'A.P.E. - Salle des fêtes
	Sam 20 & dim 21 déc.	Concert de Noël par l'Harmonie - Salle des fêtes



 Bertry  Animations Bertry



Téléchargez l'application PanneauPocket sur votre smartphone, saisissez le code postal de la commune 59980, ajoutez le aux favoris en cliquant sur ♥ et recevez toutes les notifications lors de la publication d'informations sur l'application.

# Rétrospective 2024



Cérémonie des voeux 2024



Repas de l'association du patrimoine



Repas de l'U.S.B.C.



Salon du bien-être & Gastronomie



Chasse à l'oeuf



Chasse à l'oeuf



Défilé du 1er mai



Diplômés du 1er mai



Cérémonie du 8 mai



Expo Playmobil Ch'tis Coureurs



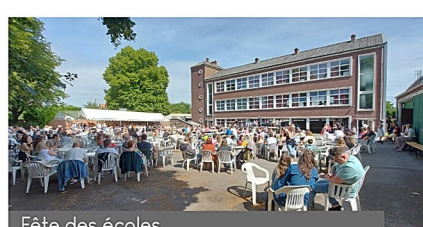
Braderie - Brocante



Roparun



Festival de cerfs-volants



Fête des écoles



Course de trottinette

# Rétrospective 2024



Lacher de ballons – Fête communale



Nouveaux nés / arrivants



Nettoyons le nature



14 juillet – Levée des couleurs



Feu d'artifice



Mousse party



Fête de l'accueil de loisirs



Repas des associations



Loto de l'amicale laïque



Concours de belote de l'U.S.B.C.



Cérémonie du 11 novembre



Concert de Ste. Cécile – Amichorale



La Misantroupe – Théâtre



Défilé du Père Noël



Spectacle de Noël – Magic Phil

## Projet éolien



### Notre parc éolien du marché Casiez

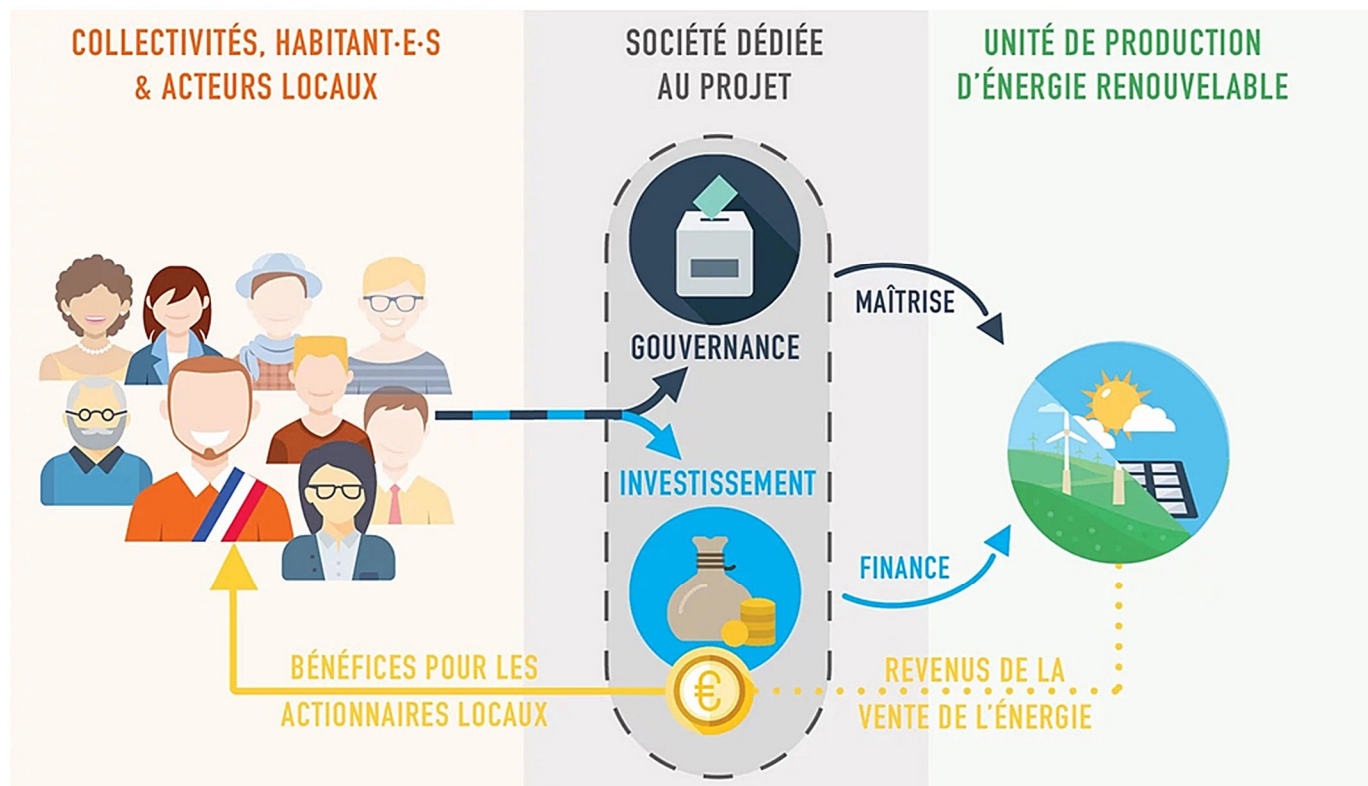
Nous en parlons, là aussi depuis de nombreuses années mais une fois de plus, nous nous engageons dans une enquête publique...

Un projet d'énergie renouvelable citoyen :

Un projet citoyen est différent d'un projet participatif, il implique les acteurs locaux (habitants, communes, collectivités) dans le capital et la gouvernance. Nous cherchons à faire de ce projet un projet citoyen.

Ils se caractérisent par une participation directe des habitants et des collectivités aux décisions sur toute la durée d'exploitation du projet. Ils sont appelés communément « projets citoyens ». Plus la participation se fait en amont, plus les acteurs locaux peuvent définir les contours du projet et être sûrs de pouvoir avoir une place majoritaire ou significative dans le pilotage du projet.

### Schéma de présentation d'un projet citoyen



# Projet éolien

Un projet citoyen peut être labellisé Energie Partagée lorsqu'il répond aux 5 axes ci-dessous



## L'intérêt territorial

La maîtrise du projet reste en partie, aux mains des habitants et des acteurs de territoire qui garantissent les retombées locales.

## La gouvernance partagée

Les décisions au sein de la société de projet sont prises de façon démocratique et transparente.

## La dynamique locale

Faire travailler les compétences locales et rechercher la mobilisation du territoire.

## L'exigence écologique

Le projet s'inscrit dans une démarche de réduction des impacts environnementaux et des consommations d'énergie.

## Le recours à l'investissement public et citoyen

Mobiliser l'épargne des ménages et les capacités d'investissement des collectivités.

En effet, trop souvent, ce sont les grands opérateurs ou entreprises étrangères qui détiennent le capital qui en retirent les bénéfices. Notre projet est différent, la commune possèdera 36% du parc, recevant ainsi, après investissement, le même pourcentage en revenus. Dans notre cas, l'implantation d'éoliennes a toujours été liée à un engagement participatif. Ces 36% ont été négociés il y a plusieurs années et le projet a, depuis, franchi diverses étapes au cours desquelles, la commune a toujours été associée :

Contact avec les propriétaires et les agriculteurs

Mat de mesure sur le terrain

Enquête environnementale qui a apporté quelques modifications

Pour arriver aujourd'hui en enquête publique.

Devant la complexité des démarches, nous avons sollicité la société coopérative d'intérêt collectif ENERCOOP Hauts de France, cette coopérative est en capacité de lever de l'investissement citoyen et de porter leurs voix.

Site web : <https://www.enercoop.fr/nos-cooperatives/hauts-de-france>

Dans une même logique et pour faciliter l'investissement citoyen, nous pouvons solliciter Energie Partagée, un fond d'investissement citoyen.

Site web : <https://energie-partagee.org/>

Ces deux structures sont très proches et portent localement des projets d'énergies renouvelables citoyens, à gouvernance partagée et maximisant les retombées économiques et énergétiques vers le territoire. Nous souhaitons qu'un partenariat durable puisse se mettre en place pour que ces structures nous accompagnent sur les questions juridiques, économiques et citoyennes du projet.

Dans ce sens, nous souhaitons également mettre en place une opération d'autoconsommation collective. Cette opération permet aux consommateurs locaux de pouvoir consommer l'électricité produite par le parc éolien.

## Un projet en autoconsommation collective :

Ce genre d'opération est majoritairement réalisé sur des centrales photovoltaïques, dans notre cas, nous pourrions l'intégrer sur une partie du parc éolien, avec une puissance maximale associée de 3 MW.

Ces 3 mégawatts permettent d'alimenter environ 2000 foyers.

Elle permettra aux acteurs locaux intéressés de bénéficier de l'électricité produite localement par une éolienne, à un tarif qui peut être avantageux selon les cas et les profils de consommation.

## Projet éolien

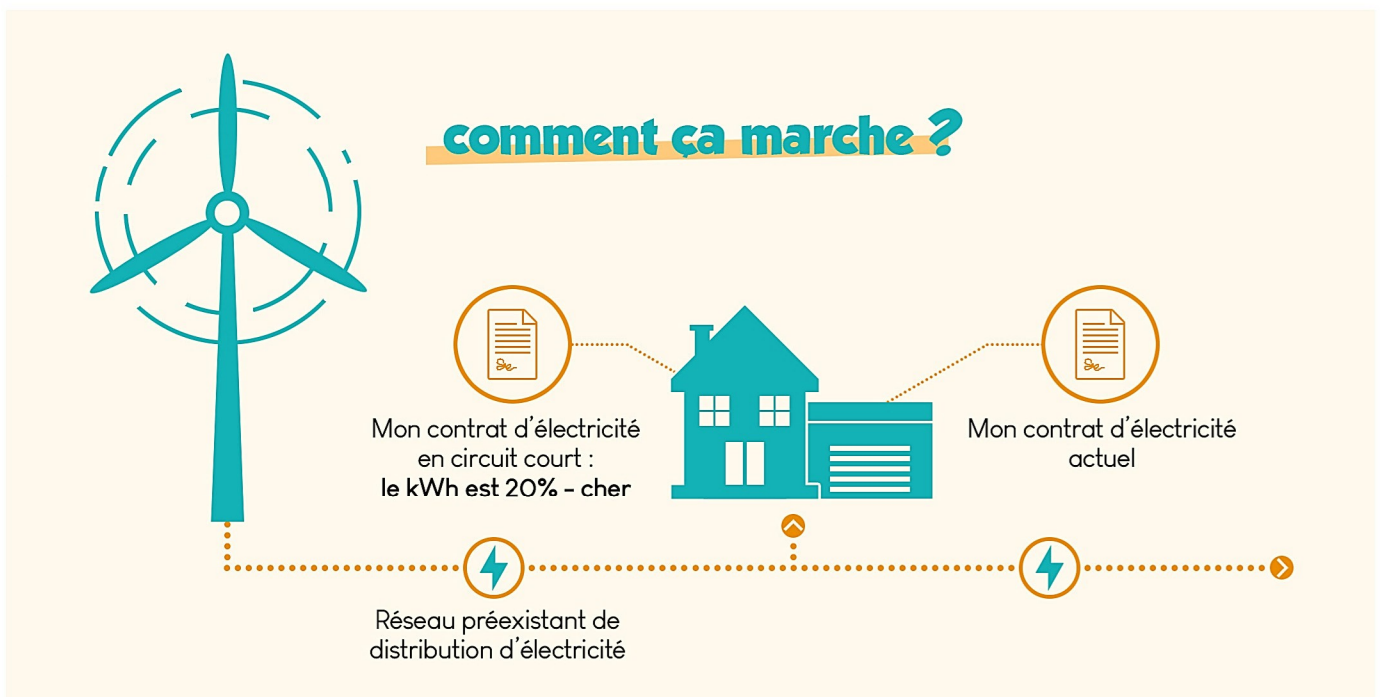
Nous ne pouvons encore quantifier cette potentielle baisse. Par ailleurs, une telle opération permet aux consommateurs d'avoir une maîtrise long terme sur leur facture d'électricité. En effet, le prix de vente sera fixé en année 1 pour une durée de 20 à 30 ans, avec une faible indexation.

### Comment ça marche ?

L'électricité produite par l'éolienne sera distribuée directement, via un contrat dédié, aux habitants les plus proches (dans certains cas : jusqu'à un rayon de 10 km autour de l'éolienne). Le coût de transport et les taxes associées resteront inchangées, seul le coût de l'électricité peut paraître plus compétitif selon les profils de consommation rencontrés.

Dès lors, l'avantage pour les consommateurs est le suivant :

Une maîtrise long terme de sa facture d'électricité et une potentielle baisse sur la facture d'électricité à l'année. Mais dans la mesure où l'éolienne ne pourra pas fournir tout le temps l'ensemble de l'électricité nécessaire à chacun, un second contrat d'électricité (qui peut être le contrat actuel) permettra de continuer à fournir de l'électricité, à un prix classique.



### Quelles sont les conditions pour en profiter ?

Ce projet s'adresse aux riverains du projet, résidants dans une commune éligible, au maximum à 10 kilomètres de l'éolienne dédiée à l'autoconsommation, selon les cas. Par ailleurs, il est nécessaire pour bénéficier de ce circuit court, d'être équipé d'un compteur Linky (ou en faire la demande) et de souscrire un contrat avec le fournisseur dédié à l'éolienne (en complément du contrat actuel). Ce nouveau contrat sera dédié exclusivement à la fourniture de l'électricité produite par l'éolienne. Il viendra donc compléter avec le contrat électrique classique. Un calcul automatique mensuel déduira la part de la consommation couverte par l'éolienne afin d'éditer la facture.

Le coût de l'électricité éolienne sera stable pendant 20 à 30 ans. Rappelons que la meilleure façon d'économiser reste de moins consommer !

### Que se passe-t-il s'il n'y a pas de vent ?

Pas de vent, pas de production donc pas d'électricité par l'éolienne. Dans ces conditions, c'est le fournisseur classique qui couvrira la consommation (grâce au double contrat) comme c'est le cas actuellement. C'est pourquoi le schéma ci-dessus montre qu'il faudra deux contrats d'électricité.





« FICHÉ EN MAIRIE »

27/11/24  
J././..... AU .....

Préfecture du Nord

Bureau des procédures environnementales

Commune de BERTRY

## AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

La société Eoliennes du Marchais Casiez (filiale de VSB Energies Nouvelles), dont le siège social est situé 50 avenue Jean Jaurès 30900 NIMES, a déposé un dossier en vue d'obtenir l'autorisation environnementale d'exploiter un parc éolien dit « Eoliennes du Marchais Casiez » composé de quatre aérogénérateurs et un poste de livraison sur le territoire de la commune de BERTRY.

Cette demande sera soumise à enquête publique **pendant quarante trois jours consécutifs du mercredi 18 décembre 2024 à 9h00 au mercredi 29 janvier 2025 à 17h00.**

Pendant cette période, le public pourra prendre connaissance du dossier contenant notamment l'étude d'impact et l'étude de dangers, une note de présentation non technique, l'avis de l'autorité environnementale et les éléments de réponse **en mairie de BERTRY** (commune d'implantation), rue Léon Gambetta 59980 BERTRY siège de l'enquête et **en mairie de CAUDRY** (commune de rayon dont une partie du territoire est située à moins de 6 kilomètres des limites de l'exploitation envisagée), place du Général de Gaulle, 59540 CAUDRY tous les jours ouvrables aux heures d'ouverture (sous réserve de fermeture exceptionnelle).

Le public pourra formuler ses observations sur les registres ouverts à cet effet en mairies de Bertry et de Caudry. Celles-ci pourront également être transmises :

- par voie électronique sur le registre dématérialisé dédié à cette enquête :

<https://www.registre-dematerialise.fr/5807>

ou par courriel via l'adresse suivante : [enquete-publique-5807@registre-dematerialise.fr](mailto:enquete-publique-5807@registre-dematerialise.fr) (préciser en objet enquête publique « Eoliennes du Marchais Casiez ») ;

- exceptionnellement de façon orale à la commissaire enquêtrice pendant ses permanences ;

- par courrier envoyé en mairie de BERTRY, siège de l'enquête publique, à l'adresse suivante : mairie de BERTRY, rue Léon Gambetta 59980 BERTRY, à l'attention de Madame la commissaire-enquêtrice (en précisant sur l'enveloppe : enquête publique « Eoliennes du Marchais Casiez »).

Le public est averti que toutes les observations et propositions seront reportées, donc accessibles sur le site internet.

Madame Laurence CARTELET, urbaniste, en sa qualité de commissaire enquêtrice, se tiendra à la disposition du public :

- **en mairie de BERTRY**, rue Léon Gambetta 59980 BERTRY siège de l'enquête, au lieu de consultation du dossier les **mercredi 18 décembre 2024 de 9h00 à 12h00, samedi 4 janvier 2025 de 9h00 à 12h00, samedi 18 janvier 2025 de 9h00 à 12h00 et mercredi 29 janvier 2025 de 14h00 à 17h00 ;**

- **en mairie de CAUDRY**, place du Général de Gaulle, 59540 CAUDRY, au lieu de consultation du dossier les **mercredi 18 décembre 2024 de 14h30 à 17h30 et mardi 14 janvier 2025 de 16h00 à 19h00.**

Pendant toute la durée de l'enquête, une version numérique du dossier sera directement accessible sur le site internet du registre numérique : <https://www.registre-dematerialise.fr/5807> et depuis le site internet des services de l'État dans le Nord : <http://nord.gouv.fr/icpe-eoliennes-autorisations-2024>

Un poste informatique sera également à la disposition du public afin de consulter le dossier dématérialisé d'enquête aux heures d'ouverture de la préfecture du Nord – 12 rue Jean Sans Peur – 59039 LILLE, du lundi au jeudi de 8h30 à 12h00 et de 13h00 à 16h00 et le vendredi de 8h30 à 12h00 et de 13h00 à 15h30 sur rendez-vous uniquement.

Des informations complémentaires relatives au projet peuvent être demandées auprès de :

Madame Eloïse DANJEAN, cheffe de projet développement éolien, société VSB Energies Nouvelles, tél : 07 57 76 52 17, adresse mail : [eloise.danjean@vsb-energies.fr](mailto:eloise.danjean@vsb-energies.fr)

Le rapport et les conclusions motivées de la commissaire enquêtrice seront mis à la disposition du public sur le site internet des services de l'État dans le Nord : <http://nord.gouv.fr/icpe-eoliennes-autorisations-2024>, à la préfecture du Nord ainsi qu'en mairies de BERTRY et CAUDRY pendant une durée d'un an.

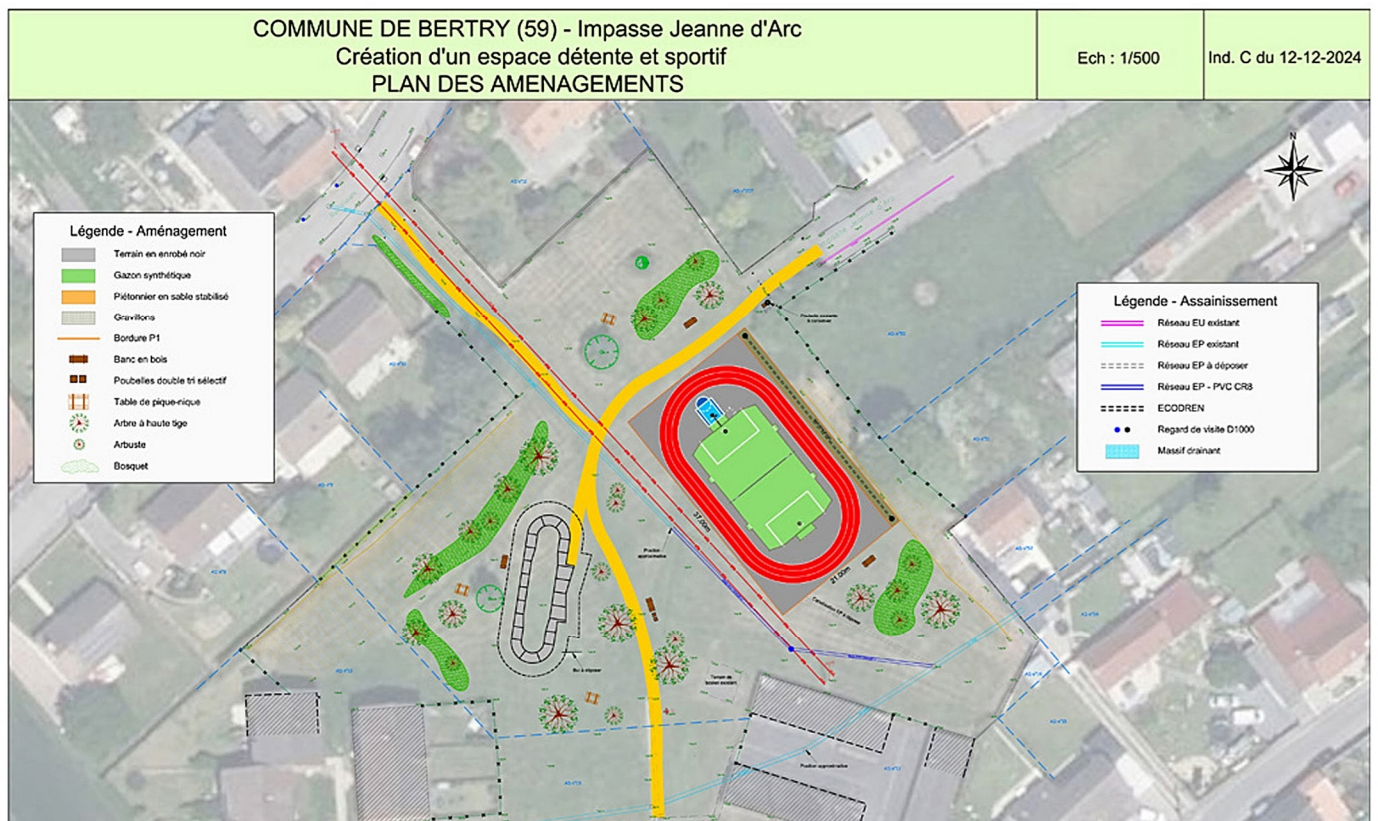
A l'issue de cette phase d'enquête, le préfet du Nord prendra une décision d'autorisation environnementale ou de refus d'exploitation au titre des installations classées pour la protection de l'environnement.

# City park



Il sera prêt pour cet été !!!

Cet aménagement occupera un espace vert délaissé depuis des années. L'implantation se situera à proximité de la résidence du 8 mai qui aujourd'hui accueille des familles avec des enfants. La situation favorisera également la mixité sociale de tous nos jeunes. Une piste de « Pumptrack » permettra de pratiquer diverses activités : skate, trottinette, vélo, etc...



**Le vendredi 24 janvier 2025 de 09h00 à 12h00 en mairie.**

(Pour les renouvellements, vous recevrez une convocation)

## DOSSIER D'INSCRIPTION A L'AIDE ALIMENTAIRE 2025

### Documents à présenter

- Cartes d'identité (bénéficiaire, autre parent, autres membres),
- Livret de famille (enfants à charge),
- Attestation CAF à jour,
- Attestation Pôle-Emploi de perception ou non d'indemnités,
- Dernier avis d'imposition,
- Certificat de scolarité pour les enfants au collège ou au lycée,
- 1 photo d'identité.

### Ressources

- Revenus du travail (salaires...),
- Indemnités chômage (ARE),
- Pension de retraite,
- Pension alimentaire reçue,
- Indemnités journalières (Sécu),
- Pension invalidité,
- Minimum social (RSA, AAH, ASPA, ASS...),
- Allocations familiales,
- Allocations logement,
- Autres revenus réguliers.

### Charges

- Loyer et charges liées au logement (locatives, copro, maison de retraite, hébergement...),
- Electricité,
- Gaz,
- Eau,
- Autre énergie du logement (fioul, bois...),
- Télécommunications (téléphone fixe / portable / internet),
- Impôts, taxes, redevances (impôts sur le revenu, impôts fonciers, taxe d'habitation),
- Assurances (véhicule, habitation, responsabilité civile),
- Complémentaire santé,
- Frais réguliers liés à l'éducation (cantine, garde d'enfant, scolarité...),
- Frais réguliers de transport (carburant, abonnement, tickets...),
- Cotisation bancaire (hors frais d'incident)
- Mensualité de crédit (immobilier, consommation, revolving),
- Frais réguliers liés à la santé (reste à charge),
- Pension alimentaire à verser.

# Monoxyde de carbone (CO)

Le monoxyde de carbone (CO) est un gaz incolore, inodore, toxique et potentiellement mortel qui résulte d'une combustion incomplète, et ce, quel que soit le combustible utilisé : bois, butane, charbon, essence, fuel, gaz naturel, pétrole, propane. Il se diffuse très vite dans l'environnement. Chaque année, ce gaz toxique est responsable d'une centaine de décès en France.

Chaque année, environ 1300 épisodes d'intoxications au CO survenus par accident et impliquant près de 3000 personnes sont déclarés aux autorités sanitaires.

Des gestes simples contribuent pourtant à réduire les risques.

## Si on respire du monoxyde de carbone :

- Il va dans les poumons,
- On a mal à la tête,
- On a envie de vomir.

## Le monoxyde de carbone vient de ces appareils :

- Cuisinières,
- Chauffe-eau,
- Chauffage d'appoint,
- Poêle.

## Pour se protéger :

Tous les ans, avant l'hiver, faites vérifier vos appareils de chauffage par un professionnel : chaudière, conduit, chauffe-eau, poêle, cheminée, etc...

Demandez-lui une attestation d'entretien qui prouve que l'appareil est bien entretenu.

Si un professionnel installe une chaudière au gaz, demandez-lui une attestation de conformité qui prouve qu'elle est bien installée.

Bien utiliser vos appareils : n'utilisez pas les appareils de cuisson, cuisinière, brasero, barbecue... pour vous chauffer, n'utilisez pas les appareils prévus pour l'extérieur (barbecue, brasero) dans le logement, les groupes électrogènes s'installent en dehors du logement : pas dans les logements, ni dans les vérandas, ni dans les garages, ni dans les caves.

Si vous vous situez dans un local avec un appareil fonctionnant avec une énergie combustible (bois, charbon, gaz naturel, butane, propane, essence, fuel, éthanol) et que vous avez des maux de tête, des nausées, des vomissements, c'est peut être une intoxication au monoxyde de carbone.

**Dans ce cas, aérez immédiatement les locaux en ouvrant les portes et fenêtres, arrêtez les appareils à combustion si possible, évacuez les locaux et bâtiments, appelez les secours. Ne réintégrez pas les lieux avant d'avoir reçu l'avis d'un professionnel.**

Toutes les infos sur :

<https://sante.gouv.fr/sante-et-environnement/batiments/article/intoxications-au-monoxyde-de-carbone>



Contrairement aux détecteurs avertisseurs autonomes de fumée (DAAF), obligatoires depuis le 8 mars 2015, les détecteurs avertisseurs autonomes de CO (DAACO) ne sont, ni obligatoires, ni soumis à la réglementation des produits de construction.

Le CO n'est pas perceptible par l'homme et se diffuse très rapidement dans l'air. Il est la cause d'un millier d'intoxications - dont une trentaine mortelles - chaque année en France.

## Comment savoir si il y a du monoxyde de carbone dans une pièce ?

La flamme de la gazinière ou la flamme témoin du chauffe-eau, de la chaudière ou d'un autre appareil domestique à combustion n'est pas bleue, mais vacillante, jaune et s'éteint fréquemment. L'humidité excessive dans une pièce avec une condensation inhabituelle accumulée sur une fenêtre, sur du mobilier.

# Registre des personnes vulnérables

Personnes vulnérables (se faire connaître en mairie)

Inscrivez-vous en mairie

Divers plans liés aux épisodes météorologiques exceptionnels (canicule, grand froid) ainsi que épidémiologiques sont mis en place pour protéger les populations les plus exposées (personnes âgées isolées, personnes en situation de handicap, maladie...).

Un registre nominatif communal

Ce document précise les modalités de recueil, de transmission et d'utilisation des données nominatives figurant dans le registre. La tenue de ce registre et la confidentialité des données recueillies relèvent de la responsabilité du maire.

Le registre nominatif n'est jamais clos. Les personnes qui le souhaitent, doivent pouvoir faire une demande d'inscription écrite à n'importe quel moment de l'année. A noter que les personnes ne doivent pas se réinscrire chaque année. Seule une demande de radiation peut mettre fin à leur inscription au registre.

En cas de risques exceptionnels, dans le cadre de la mise en place d'une veille sociale, le CCAS peut utiliser le registre communal des personnes vulnérables pour contacter régulièrement, accompagner et protéger les personnes fragiles et vulnérables de son territoire.

**Ainsi les personnes en situation de fragilité, les personnes âgées et personnes handicapées ou isolées ont la possibilité de s'inscrire ou de se faire inscrire sur ce registre communal.**

**Inscription : L'inscription est volontaire et réservée aux personnes résidant à leur domicile.**

- ayant 65 ans et plus,
- ayant 60 ans et bénéficiant d'une pension vieillesse pour inaptitude,
- isolées ou ayant un handicap.



# Calendrier de collecte des déchets 2025

- Déchets ménagers
- Emballages recyclables
- Emballages en verre

**⚠ Modification du jour de collecte : TOUS LES MARDIS à partir du 07 janvier**

Janvier		Février		Mars		Avril		Mai		Juin	
1 M		1 S		1 S		1 M	■	1 J		1 D	
2 J	■ ■	2 D		2 D		2 M		2 V		2 L	
3 V		3 L		3 L		3 J		3 S		3 M	■ ■
4 S		4 M	■	4 M	■	4 V		4 D		4 M	
5 D		5 M		5 M		5 S		5 L		5 J	
6 L		6 J		6 J		6 D		6 M	■ ■	6 V	
7 M	■	7 V		7 V		7 L		7 M		7 S	
8 M		8 S		8 S		8 M	■ ■	8 J		8 D	
9 J		9 D		9 D		9 M		9 V		9 L	
10 V		10 L		10 L		10 J		10 S		10 M	■
11 S		11 M	■ ■	11 M	■ ■	11 V		11 D		11 M	
12 D		12 M		12 M		12 S		12 L		12 J	
13 L		13 J		13 J		13 D		13 M	■	13 V	
14 M	■ ■	14 V		14 V		14 L		14 M		14 S	
15 M		15 S		15 S		15 M	■ ■	15 J		15 D	
16 J		16 D		16 D		16 M		16 V		16 L	
17 V		17 L		17 L		17 J		17 S		17 M	■ ■
18 S		18 M	■ ■	18 M	■ ■	18 V		18 D		18 M	
19 D		19 M		19 M		19 S		19 L		19 J	
20 L		20 J		20 J		20 D		20 M	■ ■	20 V	
21 M	■ ■	21 V		21 V		21 L		21 M		21 S	
22 M		22 S		22 S		22 M	■ ■	22 J		22 D	
23 J		23 D		23 D		23 M		23 V		23 L	
24 V		24 L		24 L		24 J		24 S		24 M	■ ■
25 S		25 M	■ ■	25 M	■ ■	25 V		25 D		25 M	
26 D		26 M		26 M		26 S		26 L		26 J	
27 L		27 J		27 J		27 D		27 M	■ ■	27 V	
28 M	■ ■	28 V		28 V		28 L		28 M		28 S	
29 M				29 S		29 M	■	29 J		29 D	
30 J				30 D		30 M		30 V		30 L	
31 V				31 L				31 S			

Juillet		Août		Septembre		Octobre		Novembre		Décembre	
1 M	■ ■	1 V		1 L		1 M		1 S		1 L	
2 M		2 S		2 M	■	2 J		2 D		2 M	■ ■
3 J		3 D		3 M		3 V		3 L		3 M	
4 V		4 L		4 J		4 S		4 M	■ ■	4 J	
5 S		5 M	■	5 V		5 D		5 M		5 V	
6 D		6 M		6 S		6 L		6 J		6 S	
7 L		7 J		7 D		7 M	■ ■	7 V		7 D	
8 M	■	8 V		8 L		8 M		8 S		8 L	
9 M		9 S		9 M	■ ■	9 J		9 D		9 M	■
10 J		10 D		10 M		10 V		10 L		10 M	
11 V		11 L		11 J		11 S		11 M	■	11 J	
12 S		12 M	■ ■	12 V		12 D		12 M		12 V	
13 D		13 M		13 S		13 L		13 J		13 S	
14 L		14 J		14 D		14 M	■	14 V		14 D	
15 M	■ ■	15 V		15 L		15 M		15 S		15 L	
16 M		16 S		16 M	■ ■	16 J		16 D		16 M	■ ■
17 J		17 D		17 M		17 V		17 L		17 M	
18 V		18 L		18 J		18 S		18 M	■ ■	18 J	
19 S		19 M	■ ■	19 V		19 D		19 M		19 V	
20 D		20 M		20 S		20 L		20 J		20 S	
21 L		21 J		21 D		21 M	■ ■	21 V		21 D	
22 M	■ ■	22 V		22 L		22 M		22 S		22 L	
23 M		23 S		23 M	■ ■	23 J		23 D		23 M	■ ■
24 J		24 D		24 M		24 V		24 L		24 M	
25 V		25 L		25 J		25 S		25 M	■ ■	25 J	
26 S		26 M	■ ■	26 V		26 D		26 M		26 V	
27 D		27 M		27 S		27 L		27 J		27 S	
28 L		28 J		28 D		28 M	■ ■	28 V		28 D	
29 M	■ ■	29 V		29 L		29 M		29 S		29 L	
30 M		30 S		30 M	■	30 J		30 D		30 M	■ ■
31 J		31 D				31 V				31 M	

## Terrains rue du Gal. Guy Delfosse

Le clos de la vallée Geoffroy  
Terrains à bâtir à BERTRY



REF.	SURFACE	FACADE	ORIENTATION	PRIX
1	751 m <sup>2</sup>	19 m	Sud-Ouest	47 042€
3	766 m <sup>2</sup>	20 m	Sud-Ouest	47 982€
4	778 m <sup>2</sup>	20 m	Nord-Est	48 734€
5	771 m <sup>2</sup>	21 m	Nord-Est	48 295€
6	812 m <sup>2</sup>	21 m	Nord-Est	50 863€

Devenez propriétaire à Bertry

Situé au sud de la commune, le long de la rue du Général Guy Delfosse, le clos de la Vallée Geoffroy vous propose 5 terrains à bâtir à vendre à Bertry.

Ces parcelles généreuses de 648 à 812 m<sup>2</sup> sont idéales pour des projets classiques ou plus contemporains. Ventilées autour d'une allée principale ces parcelles aérées s'ouvrent sur la campagne environnante.

Contact :

2, rue Joseph-Marie Jacquard  
62800 Liévin  
03 21 44 85 00

Responsable de commercialisation :  
03 21 44 86 02 - 06 66 61 08 17



**TERRITOIRES**  
SOIXANTE-DEUX



## Bertry

# Semaine Violette

Semaine jeunes

### du 10 février au 14 février 2025



### Activités et animations pour les jeunes

Jeux de société, baby-foot, fléchettes, ateliers multi-générationnels, déjeuner, ciné, débat, visites, challenges, boom...



Le Club **FIFTY-ONE CAUDRY MEN** en collaboration avec l'**APE de Bertry** vous présente un spectacle patoisant à 20h 15 le samedi 1er février 2025 à la salle des fêtes de Bertry Au profit de l'aide à l'enfance en difficulté dans le Cambrésis et Caudrésis



**Billets en vente :**  
Sur le site Hello Asso, scanner le QR code ci-dessus  
Auprès des membres du club : Tél: 06 16 41 14 25 ou 06 83 23 37 70.  
Auprès des membres de l'APE de Bertry Tél: 06 29 70 14 43  
A la Pharmacie ENDERLE et Boulangerie REAL à BERTRY  
A l'office du tourisme de Caudry .  
Des billets seront aussi en vente le jour du spectacle

Entrée 12 € adultes - 6 € enfants - 10 ans

SPJdi

## Repas de l'U.S.B.C.

Samedi 08 février 2025 à 19h00  
Salle des fêtes de BERTRY

Menus

**COUSCOUS ou TARTIFLETTE : 18€**  
Menu enfants : LASAGNES : 8€



Menus couscous ou tartiflette avec fromage et dessert  
Menu enfant - de 12 ans lasagnes et dessert.

Boissons non comprises  
1 apéro offert : Kir ou bière ou Muscat



Chèque à l'ordre de l'U.S.B.C.  
Infos et réservations au 06 11 26 65 37

L'Harmonie de Bertry organise

# LOTO

**12 JANVIER 2025 à 15H**  
Salle des fêtes de Bertry, ouverture à 12h30

**Plus de 3500€ de lots !**



- 2€ le carton
- 10€ les 6
- 20€ les 14
- 1,50€ le carton à partir du 15<sup>ème</sup>

Buvette et petite restauration sur place

5 séries • Série spéciale enfants gratuite • Bingo...

Réservez au 06 14 35 84 05

IPMS

